Tanit Formation
13-15 rue de Calais
75009 PARIS
01 42 855 859
inscription immédiate
www.tanit-formation.fr

Clauses du contrat de travail : clauses obligatoires, illicites et facultatives

Cette formation vous présente les différentes clauses du contrat de travail, depuis celles qui sont obligatoires sous peine de requalification, en passant par celles qui sont illicites sous peine d'inexistence ou de condamnation à celles enfin qui sont facultatives. Il convient alors de les maîtriser pour vous aider à la rédaction du contrat.

OBJECTIFS

- Connaître les clauses élémentaires obligatoires pour chaque type de contrat de travail
- Comprendre que la liberté contractuelle a ses limites et que certaines clauses sont illicites
- Maîtriser la rédaction, l'application de certaines clauses facultatives

PROGRAMME

Présentation du problème : la liberté contractuelle et ses limites

- Connaître la portée de la nullité d'une clause :
  - Clause réputée non écrite, nullité ou requalification du contrat, dommages et intérêts en cas d'application d'une clause illicite
  - Le risque pénal

Connaître les clauses obligatoires en droit commun et selon le type de contrat de travail

- Pour le contrat de droit commun
- Pour le CDD
- Pour le contrat à temps partiel
- Pour le contrat de travail temporaire
- Pour le contrat de travail intermittent
  - Cas pratiques étudiés

Connaître les clauses illicites

- Clauses déclarées illicites par la loi
- Clauses réputées illicites par la jurisprudence
- La clause de rupture automatique (exemples, actualités jurisprudentielles)
  - Cas pratiques et analyse de décisions juridictionnelles

Connaître les clauses facultatives

- Clauses de mobilité, de domicile, de secret professionnel, d'exclusivité, d'objectif (etc)
- Comment rédiger ces clauses et les rendre efficaces
- L'article L 1121-1 du code du travail en garde fou
  - Analyse de décisions juridictionnelles

Une clause particulière facultative : la clause de non concurrence

0 jour

prix par participant
0 €HT
code formation : DS06

option restauration
18 € par jour

PRESENTIEL

LES + TANIT FORMATION

- Une aide à la sélection de la norme juridique applicable
- Nombreux cas pratiques et analyses de décisions juridictionnelles

POUR QUI ?

- Responsables Ressources humaines
- Collaborateurs des Ressources humaines
- Juristes d'entreprise

PRÉ-REQUIS

- Aucun prérequis

SESSIONS

© 2025. Tanit Formation

Tanit Formation
13-15 rue de Calais
75009 PARIS
01 42 855 859
inscription immédiate
www.tanit-formation.fr

- Définition
- Distinction avec d'autres clauses
  - Conditions de validité
  - Mise en application
- Renonciation
  - Responsabilité du nouvel employeur

© 2025. Tanit Formation

L'expertise multi-domaines pour conjuguer performance et évolution professionnelle

Tanit Formation
excellence only*

Tanit Formation
13-15 rue de Calais
75009 PARIS
01 42 855 859
inscription immédiate
www.tanit-formation.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

STAGE / FORMATION

Intitulé
Code
Date
Lieu
Prix HT
+ TVA (taux en vigueur de 20%)
Prix TTC
Nombre de repas
Prix total des repas

ENTREPRISE

Raison sociale
N° SIRET
N° TVA
Effectif
Adresse
Tél.
Fax.

Responsable Formation

M. ☐ Mme ☐
Nom
Prénom
Fonction
Tél.(Id)
Email

PARTICIPANTS

M. ☐ Mme ☐
Nom
Prénom
Fonction
Tél.(Id)
Email

FACTURATION / FINANCEMENT

Adresse de facturation (indispensable)

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaitre sur votre facture ?
Oui ☐ Non ☐
Si oui, numéro

Le financement de votre formation passera-t-il par un OPCA ?
Oui ☐ Non ☐
Numéro de prise en Charge
Adresse de votre OPCA

RÉGLEMENT

☐ Ci-joint un chèque de € TTC
(à l'ordre de Tanit Formation)

☐ Par virement à notre banque :

CIC PARIS MOGADOR
FR76 3006 6107 4100 0200 8570 337 BIC : **CMCIFRPP**

Nom
Prénom
Date
Signature et cachet de l'entreprise (obligatoire)

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à Tanit Formation au premier jour de la formation, Tanit Formation se réserve le droit de facturer la totalité des frais de formation au client.

© 2025. Tanit Formation